

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 3-3**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 20 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 3-3 intitulé :

***« Règlement modifiant le règlement numéro 3 constituant un comité consultatif d'urbanisme ».***

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

Le greffier,



Mme Marc Giard, OMA, avocat